chanté dans ces pays lointains, et de comparer ces produits spontanés de la muse populaire avec ceux d'autres contrées. Falcon, dit M. Tassé, n'a jamais su lire ni écrire.

Il y a eu trois époques belliqueuses dans l'histoire du Nord-Ouest. La première fut celle qui commença en 1816 et se continua pendant plusieurs années. Elle donna lieu à deux causes célèbres : le procès de Boucher et de Brown, qui eut lieu à Toronto (alors York) en 1818, et ceux de Charles de Reinhard et d'Archibald McLellan, qui eurent lieu à Québec la même année. Boucher, Brown et McLellan furent acquittés ; de Reinhard fut trouvé coupable et condamné à mort (*).

La seconde fut le soulèvement des métis français et écossais contre la compagnie de la baie d'Hudson, à l'occasion du procès de Sayer en 1849.

La troisième fut la levée en masse et la proclamation d'un gouvernement provisoire, lors de l'annexion des territoires du Nord-Ouest à la confédération.

Louis Riel, père, fut le chef du mouvement dans la seconde de ces périodes, et la popularité qu'il y acquit prépara celle qui fut plus tard si fatale à son fils.

Riel naquit à l'Ile à la Crosse dans le territoire du Nord-Ouest en 1817 ; son père était de Berthier [en haut], sa mère était une métisse. Tous deux vinrent au Canada en 1822 avec l'enfant, qui y demeura jusqu'à l'âge de vingt et un ans. Il y reçut une bonne éducation élémentaire et apprit le métier de cardeur. En 1838 il s'engagea à la compagnie de la baie d'Hudson, et en 1848 il épousa Julie de Lagimodière, dont le père et la mère, quoique nés à la Rivière-Rouge, étaient d'origine canadienne. On voit que Louis Riel, fils, le héros de Fort Garry, n'a dans les veines qu'une assez faible proportion de sang sauvage.

(*) Il a été publié de nombreux ouvrages et brochures sur tous ces événements et sur les prétentions des deux compagnies rivales. Ils sont rares maintenant. Les collections les plus complètes que je connaisse sont celles de M. le juge MacKay et de M. l'abbé Verreau. Les procès de Reinhard et de McLellan, publiés à Montréal en 1818, chez James Lane et Nahum Mower forment un très gros volume intéressant et curieux à plus d'un titre. Le juge en chef Sewell et le juge Bowen étaient sur le banc ; le procureur général Uniacke et le solliciteur général Marshall conduisaient la poursuite ; MM. Andrew Stuart, Vanfelson et Vallières de Saint-Réal, occupaient pour la défense.